



TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Le point sur la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi et autres aspects relatifs à l'intégration des politiques

1. A sa session de novembre 2003, la commission a demandé au Bureau de lui présenter un rapport sur les initiatives prises dans le cadre de l'Agenda global pour l'emploi et de l'intégration des politiques. Le présent rapport constitue une mise à jour des activités menées dans ce cadre et examine comment les programmes du BIT menés au niveau des pays pour favoriser l'emploi, y compris l'emploi des jeunes, sont intégrés et coordonnés dans le cadre plus vaste du travail décent. Le présent document présente également des données récentes sur les approches nationales intégrées menées au titre du Programme pilote sur le travail décent (DW/PP) et des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). De nouvelles dimensions de développement sont également évoquées à la lumière des événements qui se sont produits à l'échelle régionale et mondiale.
2. La commission a souhaité recevoir des informations sur les ressources disponibles que le Bureau pourrait affecter au Programme pilote sur le travail décent (DW/PP), aux Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et à l'Agenda global pour l'emploi. Ces informations figureront dans un document distinct qui sera présenté ultérieurement à la commission, une fois que le Système intégré d'information sur les ressources (IRIS) sera opérationnel et permettra de présenter des données ventilées des coûts et des activités spécifiques envisagées au niveau des pays, dans lesquels la majeure partie des activités est menée au titre de ces programmes. L'objectif du présent document est de montrer comment, par le biais d'informations collectées ponctuellement dans certains pays choisis, les ressources ont été utilisées par différentes unités du BIT pour mettre en œuvre ces différents programmes.

Parvenir concrètement à l'intégration

3. L'Agenda global pour l'emploi constitue le cadre général des activités de l'OIT. Le présent document traite des approches intégrées suivies au niveau national, c'est-à-dire là où l'objectif global du travail décent trouve son application la plus directe dans les politiques et les mesures adoptées. L'objectif – dont on se rapproche de plus en plus grâce au soutien technique du BIT – est de parvenir à mettre en place des programmes par pays sur le travail décent élaborés et approuvés par les mandants de l'OIT, lesquels définissent les priorités et les cibles.

4. Chaque secteur du BIT élabore son programme d'action dans ce cadre. L'Agenda global pour l'emploi est le pilier emploi du travail décent. Il s'intègre dans le cadre stratégique du travail décent et en découle tout à la fois car il favorise l'adoption de politiques d'emploi respectueuses des droits et principes fondamentaux au travail, l'élargissement de la protection sociale et la mise en place de mécanismes de dialogue social. Les progrès réalisés en vue d'atteindre chacun des objectifs du travail décent renforcent et complètent les activités menées pour réaliser les autres objectifs; une approche cohérente du travail décent apporte plus en terme de résultats que la somme des parties. Cependant, rassembler ces différents éléments dans un agenda intégré est souvent un exercice complexe. La coordination des mécanismes nécessite de prendre en compte la particularité de chaque situation au plan national et la spécificité de chaque intervention.
5. Des mesures ont été prises afin d'intégrer de manière effective les différentes approches permettant d'atteindre les objectifs du travail décent, tant au niveau sectoriel qu'intersectoriel. Le Programme pilote sur le travail décent, qui a été présenté à la Commission de l'emploi et de la politique sociale en novembre 2003, représente un effort intersectoriel qui vise à élaborer des méthodes et des instruments dans lesquels l'Agenda global pour l'emploi constitue la dimension emploi, ainsi qu'à identifier les problèmes relatifs à l'emploi et aux instruments politiques¹. Comme indiqué dans le document soumis à la commission en novembre 2003, le Programme pilote sur le travail décent a montré qu'il existe de nombreux points d'entrée possibles dans l'Agenda du travail décent selon les aspirations et les priorités définies par les mandants de l'Organisation au niveau national, même si dans la plupart des cas la préoccupation majeure de ceux-ci est la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité.
6. Un autre cadre important d'intégration a été la contribution de l'OIT au processus des DSRP. Un programme pilote sur les DSRP a été présenté à la commission en novembre 2002 et, depuis lors, les activités menées dans ce cadre ont été élargies². La préoccupation principale de l'OIT pour ce qui est de la réalisation des DSRP est de faire en sorte que l'axe emploi-pauvreté soit pleinement compris et que l'agenda tienne compte des préoccupations et des objectifs des mandants. Un document distinct présentant en détail le cadre analytique et l'évaluation des activités de conseil politique sur l'incidence de l'emploi productif sur la réduction de la pauvreté et le développement est soumis à la commission à la présente session³.
7. Les événements qui se sont récemment produits dans le cadre de la mise en œuvre du Programme pilote sur le travail décent et les DSRP évoqués dans les sections ci-après montrent dans quelle mesure l'adoption de l'Agenda du travail décent permet de mettre l'accent sur des préoccupations économiques et sociales de premier plan et de créer des synergies entre les quatre piliers de cet agenda. L'adoption de l'agenda aide également les pays à élaborer, en étroite association avec les partenaires sociaux, des stratégies intégrées. Attendu que l'accent est mis sur l'Agenda global pour l'emploi, le présent document examine également comment il contribue à la fois à créer des synergies entre l'emploi et les autres piliers du travail décent et constitue le point d'entrée de l'OIT au niveau national.

¹ Document GB.288/ESP/5.

² Document GB.285/ESP/2.

³ Document GB.289/ESP/2.

Événements récents concernant le Programme pilote sur le travail décent et les DSRP

8. A sa dernière session, la commission a procédé à un examen détaillé du cadre conceptuel et pratique de mise en œuvre du Programme pilote sur le travail décent. Le présent document constitue une brève mise à jour de certains événements marquants qui ont eu lieu dans ce domaine.
9. Au *Bangladesh*, des experts nationaux et internationaux, sous la supervision de l'OIT, préparent actuellement plusieurs études sur les dimensions spécifiques prioritaires du travail décent identifiées par le Conseil consultatif tripartite du Programme pilote sur le travail décent. Ces études devraient être discutées à l'occasion d'une réunion intitulée «Dialogue politique national: la mondialisation au service du travail décent et de la réduction de la pauvreté: alternatives politiques». Cette réunion, prévue en mars 2004, rassemblera des représentants de plusieurs ministères et organismes gouvernementaux, d'organisations de travailleurs et d'employeurs, des universitaires et des représentants de la société civile.
10. Cette réunion évoquera les effets de la mondialisation sur l'emploi, la protection sociale, les droits fondamentaux au travail et le dialogue social dans un environnement marqué par la nécessité de réduire la pauvreté, les restructurations industrielles et la suppression progressive, à compter du 1^{er} janvier 2005, des contingents relatifs aux textiles et aux vêtements en vertu de l'Accord de l'OMC sur les textiles et les vêtements. Parmi les principales questions qui seront examinées, l'on peut mentionner les moyens permettant de garantir que la mondialisation s'accompagne d'une réduction de la pauvreté, et en particulier les incidences de la mondialisation sur les activités économiques informelles; l'identification de nouveaux secteurs de croissance et de nouvelles sources créatrices d'emploi; l'identification des facteurs déterminants de la compétitivité des entreprises; la contribution de l'approche en terme de travail décent à une compétitivité accrue des entreprises, à la prise en compte des perspectives d'égalité et à la mobilité des travailleurs.
11. Le Programme pilote sur le travail décent mené au *Ghana* a progressé depuis le début de sa mise en œuvre en mars 2003. Un séminaire politique, organisé en décembre 2003, a permis pour la première fois de réunir tous les partenaires et les parties prenantes au programme tant au niveau des districts qu'au niveau national et d'examiner leurs contributions respectives et les grandes lignes politiques à suivre pour intégrer le programme dans la Stratégie de réduction de la pauvreté du Ghana. Ce séminaire a donné lieu à un accord sur les politiques de qualification pour l'emploi et la promotion de l'esprit d'entreprise, sur l'intégration des personnes handicapées et la promotion de l'emploi par l'attribution de marchés publics. L'Association des employeurs du Ghana et le Congrès des syndicats ont activement participé à ce séminaire politique et mettent du reste actuellement au point une politique sur la rémunération de la productivité et la fixation du salaire minimum. En 2004, le programme sera axé sur l'élaboration d'une stratégie intégrée pour la réduction de la pauvreté dans le secteur économique informel.
12. Au Ghana, c'est dans le cadre de l'Agenda global pour l'emploi que se tiendra en 2004 le Sommet présidentiel sur l'emploi, en tant que composante emploi du Programme pilote sur le travail décent. Un comité national exécutif dans lequel sont représentés les partenaires sociaux a été créé en décembre 2003 afin d'identifier les thèmes sur lesquels doivent porter les études de fond et de superviser les préparatifs du sommet. Une mission conjointe BIT/PNUD menée fin 2003 a souligné l'importance du renforcement de la composante emploi dans la Stratégie de réduction de la pauvreté du Ghana. Le sommet de 2004 abordera cette question et décidera, avec le soutien des mandants tripartites, des politiques et des mesures concrètes devant être intégrées à la stratégie. La question des ressources nécessaires à sa mise en œuvre sera également évoquée.

13. Au *Maroc*, lors d'une réunion de haut niveau qui s'est tenue en décembre 2003, les mandants tripartites ont adopté un plan national d'action visant à améliorer la compétitivité de l'industrie des textiles et des vêtements par la promotion du travail décent. Ce plan d'action précise les mesures à prendre pour répondre aux défis économiques et sociaux que posent la mondialisation et la libéralisation des échanges au secteur marocain des textiles et des vêtements, en particulier en terme de restructuration industrielle. Ce plan d'action est le résultat de consultations approfondies menées auprès de tous les partenaires intéressés en vertu du programme pilote et procède d'études analytiques sur les déterminants économiques et sociaux de la compétitivité de ce secteur.
14. Les activités menées au titre de ce plan visent à démontrer comment la promotion du travail décent par le dialogue social peut contribuer de manière effective à améliorer la qualité des emplois et créer davantage d'emplois. Parmi les activités menées, l'on mentionnera: i) la formation à la négociation collective et à la résolution des différends; ii) la formation sur la productivité et la santé et la sécurité au travail; iii) l'élaboration par les partenaires sociaux d'une stratégie en matière d'égalité des sexes; iv) l'évaluation des programmes de formation existants en vue de maximiser leur impact et d'améliorer la coordination entre eux; v) la détermination de la prévalence du travail des enfants; et vi) la mise au point d'un projet d'amélioration de la gestion sociale dans un certain nombre d'entreprises sélectionnées.
15. Les activités énumérées ci-dessus montrent la nature intégrée des problèmes rencontrés et la prise de conscience croissante des partenaires sociaux dans les pays pilotes, du lien étroit qui existe entre l'accroissement de la productivité et le progrès social. Les plans d'action en cours d'élaboration et/ou déjà adoptés dans des cadres politiques différents reflètent l'approche pratique et intégrée en matière de quantité et de qualité d'emplois. La promotion de stratégies efficaces pour parvenir à l'égalité entre les hommes et les femmes est l'une des priorités des agendas nationaux sur le travail décent.
16. Le Bureau est en mesure d'affirmer que des progrès réguliers ont été enregistrés dans le domaine des DSRP depuis le dernier rapport présenté sur la question à la commission en novembre 2002. A cette date, la commission avait recommandé une plus grande implication du BIT dans les DSRP et demandé au Bureau de lui soumettre un rapport pour examen en 2004⁴. Le processus DSRP a un nombre important de points communs avec le Programme pilote sur le travail décent, comme on l'a vu par exemple au Ghana, étant donné que des objectifs stratégiques sont rassemblés dans un cadre cohérent.
17. Outre les cinq pays pilotes d'origine (Cambodge, Honduras, Mali, Népal et République-Unie de Tanzanie), le BIT est désormais actif dans un nombre important de pays qui appuient de manières diverses le processus des DSRP au niveau national. Le Bureau est tout particulièrement engagé dans des activités liées aux DSRP en Indonésie, au Viet Nam, au Pakistan, en Ethiopie, au Bangladesh et au Ghana, ce dernier faisant partie du Programme pilote sur le travail décent. La nature de la contribution du BIT aux DSRP varie selon les pays et dépend dans une large mesure des objectifs généraux fixés au niveau national en matière de développement et du niveau de développement atteint, des capacités des mandants et de la nature des DSRP eux-mêmes.
18. En *Ethiopie*, les activités menées par le BIT sur les DSRP depuis fin 2002 ont été axées sur un certain nombre de domaines intégrés. L'objectif a ainsi été de veiller, en premier lieu, à ce que les partenaires sociaux participent plus activement au processus DSRP puisqu'ils n'avaient pas été associés à la formulation du DSRP original. Pour ce faire, une série

⁴ Document GB.285/13, paragr. 94 a) et b).

d'ateliers thématiques a été organisée sur le renforcement des capacités en matière d'analyse de la pauvreté, l'égalité entre les femmes et les hommes, et divers aspects du dialogue social; un atelier qui avait pour thème «diplomatie du développement» a également été organisé dans le but de former les participants au dialogue politique en les dotant d'outils en matière de conseil, de constitution de réseaux et de négociation. L'ensemble des outils proposés par le BIT en matière de renforcement des capacités pour l'élaboration des DSRP a été prétesté lors de cet atelier et a été bien accueilli par les participants.

19. D'autres activités visent à renforcer les capacités du ministère du Travail et des Affaires sociales et des partenaires sociaux pour leur permettre de mettre en œuvre des politiques dynamiques de l'emploi conformes au Programme de développement durable et de réduction de la pauvreté (titre du DSRP de l'Ethiopie). Dans le même esprit, un autre projet porte sur la couverture sociale des travailleurs du secteur informel et plus spécifiquement sur l'élargissement de la couverture sociale, en particulier aux femmes. L'objectif de ce projet est d'élargir les plans actuels de microassurance afin de financer les soins de santé et d'améliorer l'accès aux soins de santé de ceux et celles qui ne pas couverts par un régime public ou privé.
20. En dernier lieu, une assistance est offerte aux partenaires tripartites dans le cadre de l'examen et de l'analyse annuels des DSRP. Cette assistance est axée sur les politiques créatrices d'emplois productifs et rémunérateurs, sur le renforcement du cadre des relations professionnelles, notamment par le renforcement du Conseil consultatif national des relations professionnelles et des institutions de dialogue social aux fins de créer un consensus autour des questions économiques et sociales clés.
21. En *Indonésie*, les activités menées sur les DSRP s'inscrivent dans le Plan d'action tripartite indonésien pour le travail décent (2002-2005) conçu par l'OIT et ses mandants, et sont étroitement coordonnées aux actions pour l'emploi des jeunes dans le cadre du Réseau pour l'emploi des jeunes (voir encadré ci-après). Le BIT a assisté le Comité national pour la réduction de la pauvreté, organisme gouvernemental chargé de coordonner les travaux de rédaction du DSRP, en évaluant et commentant l'avant-projet de DSRP et en publiant un ensemble de notes techniques d'information sur «l'incidence de l'emploi sur la réduction de la pauvreté», «la décentralisation et le travail décent», «la réduction de la pauvreté des jeunes par l'élaboration de passerelles école-emploi», «la promotion de la bonne gouvernance dans le marché de l'emploi» et «la protection sociale pour tous».

Indonésie – Emploi des jeunes

Relever le défi que pose l'emploi des jeunes en Indonésie est une tâche effrayante, si l'on observe les chiffres: le taux de chômage des jeunes est de 33 pour cent en milieu urbain et de 47 pour cent en milieu rural. Il n'est donc pas surprenant que 62 pour cent des pauvres soient âgés de moins de 30 ans. Dans ces conditions, les questions d'emploi des jeunes et de réduction de la pauvreté sont donc étroitement liées. C'est pourquoi le DSRP pour ce pays met l'accent sur l'intégration des questions relatives à l'emploi des jeunes dans les politiques globales de promotion du travail décent.

Le ministre indonésien des Questions économiques et de la Coordination a créé un Réseau pour l'emploi des jeunes au moment où l'Indonésie est devenue le «premier pays phare» du Réseau pour l'emploi des jeunes créé par le Secrétaire général de l'ONU. Le Réseau indonésien bénéficie de l'étroite participation de décideurs politiques chevronnés ainsi que de représentants éminents du secteur privé et de la société civile. Le premier objectif que s'est fixé le Réseau indonésien est l'élaboration d'un plan national d'action pour l'emploi des jeunes.

Dans le cadre des activités de soutien au réseau, le BIT a œuvré en étroite coopération avec le ministère de la Main-d'œuvre et des Migrations internationales, les organisations de travailleurs et d'employeurs, les universitaires et la Banque mondiale pour mener des études, renforcer les capacités, donner des orientations politiques et lancer des projets probants. Par exemple, l'examen des programmes nationaux pour l'emploi des jeunes et l'étude des scénarios possibles à l'avenir ont permis de dégager des éléments importants relatifs au

plan national d'action pour l'emploi des jeunes en préparation. Les résultats obtenus à l'issue d'un sondage sur le passage de l'école au premier emploi ont été pris en compte lors de la préparation du plan national d'action et du Manuel d'orientation professionnelle destiné aux élèves des écoles secondaires et techniques de certaines régions pilotes.

Le plan national d'action indonésien pour l'emploi des jeunes est actuellement en cours de préparation et sera finalisé par le Réseau national pour l'emploi des jeunes en février 2004. Il sera ensuite soumis pour examen au gouvernement.

- 22.** Le BIT a également mis en place en Indonésie un programme élargi de sensibilisation et de renforcement des capacités techniques des mandants indonésiens de l'OIT en matière de DSRP et a assuré leur participation au processus en organisant une série de réunions bipartites et tripartites aux niveaux régional et national. En outre, un rapport exhaustif du BIT devrait être présenté, en février 2004, au Comité national indonésien pour la réduction de la pauvreté, aux groupes spéciaux chargés des DSRP, à la Banque mondiale et à la communauté des donateurs. Ce rapport a été conçu pour aider le gouvernement dans la rédaction de divers chapitres pertinents du DSRP. Les activités relatives aux DSRP permettent également à l'OIT d'amorcer le dialogue avec les partenaires sociaux et les donateurs et offrent ainsi des opportunités nouvelles pour promouvoir les objectifs de travail décent.
- 23.** Il importe de souligner que les activités relatives à l'élaboration d'un programme pilote et au soutien du processus des DSRP au niveau national concernent le Bureau tout entier, même si les unités sur le terrain et les départements techniques du siège sont davantage sollicités et que l'ensemble des actions est coordonné par le Département de l'intégration des politiques (INTEGRATION).
- 24.** L'Ethiopie constitue un bon exemple de soutien aux DSRP par les spécialistes du Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Est, eux-mêmes appuyés par plusieurs unités du siège. Une estimation ventilée, calculée sur la base des données fournies par différentes unités, montre que les ressources utilisées en 2003 se répartissaient comme suit: soutien au secteur de l'emploi (sept mois d'activités) pour élaborer des politiques dynamiques du marché de l'emploi conformes au Programme de développement durable et de réduction de la pauvreté; IFP/DIALOGUE (trois mois) pour renforcer les capacités des partenaires sociaux à participer activement à l'exercice des DSRP; protection sociale (trois mois) pour élargir le système de couverture sociale; spécialistes de soutien des activités en poste à Addis-Abeba (neuf mois); et INTEGRATION (trois mois).
- 25.** Le Ghana constitue un autre exemple de partage des ressources pour la mise en œuvre du programme pilote et des DSRP. Au cours de la période 2002-03, 12 unités sur le terrain et au siège ont mis leur personnel et leurs ressources financières en commun dans le cadre d'un plan de travail conjoint. Ainsi, quatre mois et demi d'activités ont été financés par le Secteur de l'emploi, trois mois par les unités sur le terrain et huit mois par INTEGRATION. En outre, 440 000 dollars E.-U. ont été débloqués par le bureau régional et le bureau de zone, ACT/EMP et INTEGRATION.
- 26.** Afin d'encourager une approche cohérente et intégrée à l'échelle du Bureau en matière de travail décent et de DSRP, un comité consultatif intersectoriel a été établi fin 2002 afin d'examiner régulièrement la contribution potentielle de chacun des quatre secteurs stratégiques au processus des DSRP. En outre, le Bureau s'efforce de rassembler les connaissances et les enseignements tirés de l'expérience en matière de DSRP. Pour renforcer la capacité du personnel du BIT à participer effectivement au processus des DSRP, un séminaire a été organisé à Turin en septembre 2002 auquel a participé une cinquantaine de hauts fonctionnaires du siège et du terrain.

27. Des guides et des manuels ont été publiés par le Bureau afin de répondre aux besoins importants des mandants de l'OIT et du personnel du BIT en matière de conseil et de renforcement des capacités. Ces outils portent sur les stratégies de réduction de la pauvreté, les DSRP et les activités menées sur l'égalité entre les femmes et les hommes, les coopératives, le virus du VIH/SIDA et l'invalidité, notamment. Un guide complet sur le travail décent et les DSRP est en cours de préparation; il présentera, entre autres, les mesures pratiques permettant de participer au processus et de parvenir à créer des réseaux d'influence et de négociation dans le processus DSRP.
28. Outre les contacts établis au niveau des pays, des réunions d'évaluation sont régulièrement organisées avec la Banque mondiale concernant le processus DSRP. En outre, le BIT a présidé les travaux du Groupe de travail des Nations Unies pour le développement relatifs aux DSRP à l'issue desquels un document intitulé «Evaluation du rôle et des expériences acquises par les institutions des Nations Unies en matière de DSRP» ainsi qu'une «note d'information et de conseil sur l'engagement des équipes de l'ONU dans le processus DSRP» ont été élaborés. Ces deux documents visent à favoriser une plus grande cohérence et une meilleure coordination au niveau national des activités relatives aux DSRP et à faciliter leur harmonisation avec d'autres cadres nationaux. Plusieurs donateurs bilatéraux et multilatéraux de l'OIT présentent régulièrement leurs vues sur l'expérience acquise par l'OIT dans le domaine des DSRP et évaluent les orientations de travail⁵.

Agenda global pour l'emploi

29. Outre la contribution de l'Agenda global pour l'emploi au Programme pilote sur le travail décent et au processus de mise en œuvre au niveau national des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté dont il a été question précédemment, la présente section détaille les activités menées en Egypte en vue de l'élaboration d'un Agenda national pour l'emploi et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en encourageant les femmes à accéder à l'entrepreneuriat (voir encadré).

L'Agenda global pour l'emploi et la promotion de l'égalité: encourager l'accès des femmes à l'entrepreneuriat

La discrimination sur le marché du travail affecte aussi bien les femmes salariées que les femmes chefs d'entreprise. Plus spécifiquement, les femmes chefs d'entreprise rencontrent des problèmes qui sont liés à leur sexe dans le domaine de l'accès aux ressources, à l'information, au soutien et aux marchés. Grâce à l'assistance du gouvernement irlandais, le BIT a identifié les principaux facteurs qui empêchent les femmes de créer et de faire prospérer leur entreprise dans des pays tels que l'Ethiopie, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie. Le BIT a examiné la nature de ces obstacles et est parvenu à encourager l'accès des femmes à l'entrepreneuriat par le biais de la tenue d'expositions et de foires commerciales, du soutien aux associations de femmes chefs d'entreprise, de la création de liens avec les partenaires sociaux, du renforcement des capacités des mandants de l'OIT et d'autres organisations de soutien aux femmes chefs d'entreprise. Des actions complémentaires sont prévues dans le cadre du partenariat évolutif entre l'OIT et la Banque africaine de développement, en association avec le ministère du Travail et de la Mise en valeur des ressources humaines du Kenya, notamment pour faire en sorte que les ressources en faveur du développement soient aussi affectées aux services de soutien aux entreprises. Cela étoffera la nouvelle stratégie gouvernementale de croissance économique créatrice de richesses et d'emplois. En République-Unie de Tanzanie, le BIT coopère avec le ministère de l'Industrie et du Commerce pour intégrer les questions d'égalité dans la politique des PME. Le BIT coopère également avec l'OCDE pour élaborer des politiques et adopter des approches globalement encourageantes pour les femmes chefs d'entreprise.

⁵ Le ministère du Développement international du Royaume-Uni et les Pays-Bas ont appuyé les activités par pays et les programmes de renforcement des capacités du BIT.

30. En *Egypte*, les taux de chômage et de sous-emploi continuent à être très élevés. Les causes structurelles de cette situation sont les déficiences du marché du travail, l'inadéquation entre la progression de l'offre par rapport à la demande, et le faible niveau de productivité et de compétitivité de nombreuses entreprises. Quelque 95 pour cent des chômeurs sont de nouveaux entrants sur le marché du travail, dont 90 pour cent appartiennent au groupe d'âge 15-29 ans. C'est pour ces raisons que le gouvernement égyptien a lancé en 2001 un programme complet pour l'emploi des jeunes et a demandé au BIT d'identifier les questions politiques et institutionnelles clés qui devraient figurer dans l'agenda national pour l'emploi.
31. Le BIT a donc soumis au gouvernement et aux partenaires sociaux égyptiens un document-cadre qui met l'accent sur l'importance d'une approche intégrée pour relever le défi de l'emploi. Cinq domaines essentiels d'intervention politique ont été identifiés comme préalables à la mise en place du cadre de l'agenda: i) politiques macroéconomiques et sectorielles destinées à créer des sources génératrices d'emplois productifs; ii) politiques de renforcement de la compétitivité des entreprises afin de soutenir les exportations et l'emploi; iii) politiques d'amélioration du marché de l'emploi; iv) politiques incitant à la création de petites entreprises et à l'amélioration de la productivité dans le secteur informel; et v) politiques visant l'amélioration de l'employabilité et la création de nouvelles opportunités d'emploi pour les jeunes. Sur la base des domaines identifiés, le BIT mène des activités qui devraient permettre de déterminer les éléments à incorporer dans l'agenda national égyptien pour l'emploi. Une activité importante à cet égard consiste à élaborer le cadre pour la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de politiques dynamiques du marché du travail. Ce cadre permettra aux décideurs politiques de mieux concevoir et d'optimiser les politiques d'emploi afin de faciliter la création d'emplois décents, de réduire l'inadéquation entre l'offre et la demande de qualifications, et d'intégrer les travailleurs dans un emploi productif. Cela permettra également d'instaurer un nouvel équilibre entre les ajustements requis dans les secteurs privé et public et la sécurité des travailleurs. Les résultats analytiques et les recommandations stratégiques sur l'évaluation de programmes dynamiques de marché du travail seront examinés à l'occasion d'un séminaire national tripartite prévu aux alentours de mai 2004.
32. En outre, le BIT a entamé l'examen de deux composantes du programme égyptien pour l'emploi des jeunes, à savoir la formation et la promotion de la création d'emplois dans les ateliers d'artisanat (mécaniciens et menuisiers-charpentiers), l'objectif étant, à long terme, de parvenir à des recommandations concrètes en vue de leur amélioration sur la base des enseignements tirés de l'évaluation et de l'expérience internationale dans ce domaine.

Emploi des jeunes

33. Les questions relatives à l'emploi des jeunes s'insèrent dans le cadre des autres questions figurant dans l'Agenda global pour l'emploi, notamment pour ce qui concerne les problèmes rencontrés par les segments particulièrement vulnérables de la main-d'œuvre. L'avantage de l'Agenda global pour l'emploi à cet égard est que ses dix composantes permettent une approche globale du problème. De plus, l'agenda fait ressortir la nécessité d'améliorer tant le marché de l'emploi dans son ensemble que d'autres programmes d'emploi plus ciblés pour absorber de manière productive les jeunes dans le marché de l'emploi.
34. Le Réseau pour l'emploi des jeunes créé par le Secrétaire général de l'ONU est la première alliance mondiale conclue au titre de l'Agenda global pour l'emploi. Lors de sa deuxième réunion au BIT, du 30 juin au 1^{er} juillet 2003, le groupe de haut niveau du Réseau pour l'emploi des jeunes a recommandé une initiative de dialogue social en faveur de l'emploi des jeunes. Suite à cette recommandation, l'OIE et la CISL ont écrit une lettre conjointe au

Directeur général du BIT lui proposant leur aide pour aider les gouvernements à préparer les évaluations nationales et les plans d'action recommandés par l'Assemblée générale des Nations Unies dans la résolution A/57/165.

35. La dixième Réunion régionale africaine, qui a eu lieu en décembre 2003 à Addis-Abeba, a tenu une réunion sur l'emploi des jeunes au cours de laquelle les participants ont souligné l'importance de stratégies et de politiques créatrices de davantage d'emplois et d'emplois de meilleure qualité pour les nouveaux arrivants sur le marché du travail. Une résolution exhaustive sur l'emploi des jeunes en Afrique a été adoptée lors de cette réunion; ce texte demande à l'OIT d'aider les gouvernements et les partenaires sociaux à formuler et à mettre en œuvre des mesures pratiques favorisant l'emploi décent et productif des jeunes (voir document GB.289/5).
36. La Réunion tripartite de l'OIT sur l'emploi des jeunes, qui devrait avoir lieu en 2004, et le débat sur l'emploi des jeunes que doit organiser la Conférence internationale du Travail en 2005 permettront d'axer les activités du Bureau sur l'emploi des jeunes dans le cadre de l'Agenda global pour l'emploi. De plus, cela permettra de tenir compte de l'agenda lorsque l'Assemblée générale de l'ONU procédera, en 2005, à l'examen quinquennal de la Déclaration sur le Millénaire.
37. L'objectif concret du Réseau pour l'emploi des jeunes est d'échanger des informations, de faciliter la compréhension des politiques et des mesures en faveur de l'emploi des jeunes, et de créer des synergies afin d'obtenir des résultats concrets sur le terrain. Au Brésil, huitième pays du Réseau pour l'emploi des jeunes, le BIT mène des activités avec la Banque mondiale au titre du partenariat avec le Réseau pour l'emploi des jeunes pour soutenir le Programme national pour l'emploi des jeunes intitulé *Primeiro emprego*. Comme cela a été indiqué précédemment, le BIT coopère également avec le gouvernement de l'Indonésie pour soutenir le Réseau national pour l'emploi des jeunes et préparer le plan national d'action (voir encadré). En Egypte, le BIT travaille étroitement avec le gouvernement pour évaluer et améliorer le programme national pour l'emploi des jeunes. A Sri Lanka, le gouvernement, en consultation avec le Réseau pour l'emploi des jeunes, met actuellement sur pied une équipe spéciale nationale en vue de la finalisation du plan d'action en 2004. Au Viet Nam, le BIT prépare un document politique sur l'emploi des jeunes et a organisé une campagne médiatique nationale sur cette question.

Événements mondiaux et régionaux

38. Les événements qui se sont produits au niveau mondial sur le plan commercial, des flux de capitaux, du prix des matières premières et des fluctuations économiques ont eu un impact majeur sur l'emploi, et en particulier dans les pays en développement. Une partie importante des activités menées au titre de l'Agenda global pour l'emploi consiste à analyser ces événements et d'en mesurer les répercussions économiques sur l'emploi et la pauvreté.
39. En janvier 2003, le Département de la stratégie en matière d'emploi a publié le premier volume du *Rapport sur les tendances mondiales de l'emploi*. Depuis la publication de ce premier rapport, le monde a été confronté à une lente reprise économique qui n'a pas suffi à corriger la fragilité du niveau d'emploi dans le monde. Le rapport annuel suivant, qui devrait être publié en janvier 2004, analyse les tendances actuelles du marché de l'emploi dans le monde. Ce rapport, qui a fait appel aux indicateurs les plus récents de mesure du marché de l'emploi, examine les facteurs qui ont contribué à faire progresser les taux de chômage et de pauvreté dans de nombreuses régions du monde. Le rapport souligne comment, dans ce contexte, les femmes et les jeunes ont été, une fois encore, gravement touchés par cette situation, et en particulier dans les pays en développement.

40. Le rapport couvre les tendances mondiales de l'emploi en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Asie de l'Est, en Asie du Sud-Est, en Asie du Sud, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, en Afrique subsaharienne, dans les économies en transition et les pays industrialisés, tout en mettant l'accent sur les caractéristiques et les défis spécifiques auxquels sont confrontés chaque région et chaque groupe socio-économique en terme de marché de l'emploi.
41. Ce rapport étudie les divers facteurs qui contribuent à la mauvaise situation de l'emploi au niveau mondial, laquelle est partiellement illustrée par l'accroissement du nombre de personnes travaillant dans le secteur informel. Les emplois ont diminué dans le secteur de l'information et des technologies de la communication et plus encore dans le secteur des transports, du tourisme, des exportations et des services manufacturiers à forte valeur ajoutée de main-d'œuvre. Les pays qui se trouvent dans une situation financière délicate, de même que ceux qui doivent faire face à un conflit armé et à la violence, ont eux aussi été confrontés à une hausse du chômage et de la pauvreté. Globalement, l'analyse telle qu'elle se présente dans le rapport offre une image concise de la situation actuelle et des domaines dans lesquels la croissance économique et les opportunités en terme de travail décent sont critiques dans le monde.
42. Comme indiqué dans le précédent rapport soumis à la commission, l'Agenda global pour l'emploi se modifie en fonction des priorités régionales, à l'instar du programme «Des emplois pour l'Afrique». Afin d'élaborer des outils efficaces de lutte contre la pauvreté, le BIT a lancé en octobre 2003, dans 12 pays d'Afrique, une phase pilote de consultations nationales entre les partenaires tripartites de l'OIT et d'autres intervenants actifs dans le domaine du développement. Les résultats de ces consultations ont été présentés lors de la dixième Réunion régionale africaine qui a eu lieu à Addis-Abeba en décembre 2003. Ces consultations nationales continueront de constituer des apports importants en vue de la tenue du Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Unité africaine sur l'emploi et la réduction de la pauvreté en Afrique, qui se tiendra au Burkina Faso en 2004. L'OIT a été étroitement associée à la préparation de ce sommet.

Utilisation des ressources

43. Le soutien aux activités analytiques et de conseil politique sur les dix principaux éléments de l'Agenda global pour l'emploi, l'élaboration d'agendas nationaux pour l'emploi et les activités menées aux niveaux régional et mondial concernant les principaux problèmes qui se posent en terme d'emploi intéressent le Bureau tout entier. Bien que financées essentiellement par le Secteur de l'emploi, ces activités sont mises en œuvre en collaboration avec d'autres secteurs techniques et spécialistes du terrain. Dans certains cas, comme dans celui du programme «Des emplois pour l'Afrique», les activités sont essentiellement menées par le bureau régional pour l'Afrique et les bureaux sous-régionaux en Afrique, avec le soutien du Secteur de l'emploi. Outre les ressources du BIT allouées à ce programme, des ressources extrabudgétaires sont utilisées pour financer certaines activités particulières menées au titre du programme.
44. Dans le cas de l'élaboration de l'agenda national pour l'emploi de l'Egypte, les apports les plus importants pour 2003 proviennent du bureau sous-régional du Caire (douze mois d'activités), avec le soutien d'EMP/STRAT (quatre mois d'activités). Au cours de 2004, le Programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises (IFP/SEED) a également participé au financement des activités, parallèlement à EMP/STRAT au siège.
45. Une évaluation des activités en cours au niveau national concernant les principaux éléments de l'Agenda global pour l'emploi a montré qu'en 2003 l'OIT a mené des activités

avec les mandants de 55 pays, pour la plupart de pays en développement et économies de transition. Le nombre de pays couverts par thèmes, bien que dans la plupart des cas il y ait eu des recoupements avec d'autres domaines d'activité, est le suivant: connaissances et compétences (44); emplois productifs pour la réduction de la pauvreté (42); emplois décents et esprit d'entreprise (41); politiques macroéconomiques (24); technologie (21); politiques du marché de l'emploi (19); développement durable (16); sécurité et santé au travail (14); protection sociale (13) et commerce et emploi (13).

Conclusions

46. Les principales conclusions qui ressortent de l'analyse sont notamment que: i) l'Agenda global pour l'emploi constitue un cadre efficace à la fois pour identifier les principales préoccupations en terme d'emploi et les réponses politiques appropriées que celles-ci appellent au niveau national et pour créer des synergies avec les autres piliers incontournables du travail décent; ii) le BIT apporte une assistance aux mandants pour leur permettre de réussir à élaborer des stratégies nationales intégrées en matière de travail décent en vue d'identifier les priorités et les cibles; iii) le programme pilote et le soutien du BIT au processus DSRP permettent de tirer des enseignements importants et de mettre au point des méthodes et des instruments qui enrichissent l'Agenda du travail décent au niveau national; iv) des mesures ont été prises par le BIT aux niveaux sectoriel et intersectoriel pour veiller à une meilleure intégration; et v) les questions relatives à l'emploi des jeunes ont acquis une importance certaine, en particulier depuis la création du Réseau pour l'emploi des jeunes et l'adoption par les pays qui participent au réseau de mesures politiques concrètes visant à absorber les jeunes entrants sur le marché de l'emploi dans des emplois décents et productifs. Ces mesures pourraient être très utiles à d'autres pays.
47. La commission est invitée à présenter des commentaires sur ce rapport en vue de fournir des orientations sur le développement et la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi et les questions pertinentes relatives à l'intégration politique.

Genève, le 3 février 2004.

Document soumis pour discussion.